

CITOYENNETÉ & DEVOIR DE MÉMOIRE





Citoyen
Cité
Civisme



Brochure
*Citoyenneté
et devoir de
mémoire*,
complément
au magazine
Vue d'ensemble
N°63



Jean-Michel Catelinois
Maire de
Saint-Paul-Trois-Châteaux
Président de la
communauté de communes
Drôme Sud Provence



Daniel Rollet
3^e adjoint
Ressources humaines
Tranquillité publique
Affaires militaires et
anciens combattants
Guichet unique

Devoir de MÉMOIRE

À l'occasion de cette année où nous avons souhaité rappeler notre attachement au vivre-ensemble, il nous est apparu important d'éditer cette brochure consacrée au devoir de mémoire.

Un devoir de mémoire qui s'exprime tout au long de l'année et notamment lors des différentes cérémonies commémoratives dont nous rappelons les dates et expliquons le fondement.

Des dates qui pourraient paraître lointaines pour certains mais qui pourtant ont un sens, ont d'autant plus de sens dans un monde qui tend à perdre ses repères, en proie à des tensions de toute sorte, où certains incitent à la guerre des civilisations et des religions, attisent les intégrismes, font le choix du communautarisme.

Alors, n'oublions pas et faisons en sorte de garantir l'indispensable pérennité de ce devoir de mémoire qui doit être transmis de génération en génération.

Soyons à la hauteur de ceux dont nous célébrons la mémoire et refusons les discours discriminatoires et de repli sur nous-mêmes.

La paix, la démocratie, les valeurs républicaines, le respect de l'autre, la tolérance sont des combats quotidiens. À aucun moment nous ne devons baisser la garde, ni relâcher notre vigilance.

Souvenons-nous que, face aux grands périls qui menacèrent notre pays, il y eut toujours des hommes et des femmes capables de surmonter leur rancœur, leur partialité, leurs divergences, pour lutter au nom du peuple, de tout le peuple.

Vive la Paix ! Vive la République ! Vive la France !



Jean Valette

Officier de
la Légion d'honneur
Président de la FNACA

C'était il y a cent ans.

Le 2 septembre 1922 était inauguré le monument aux morts de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, par le maire Auguste Roux, en hommage aux victimes de la Grande Guerre.

Depuis, chaque année, le 11 novembre, les anciens poilus, les blessés et les gueules cassées, les veuves et les orphelins, les mères éplorées et tous les Tricastins se retrouvaient lors de la cérémonie pour ne pas oublier les 89 Tricastins "Morts pour la France".

En 1945, prenait fin la 2^e Guerre mondiale et le 8 mai devenait journée commémorative de la Victoire contre l'Allemagne nazie.

En lien avec ce conflit, avaient lieu aussi la Journée de la déportation, l'Appel du 18 juin, puis le 27 août la libération de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Enfin, après 1962, le cessez-le-feu du 19 mars enclenchait le processus qui mettait fin à la Guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie.

Depuis 100 ans, plusieurs générations d'anciens combattants accompagnés de leurs porte-drapeaux se sont succédées devant le monument aux morts communal pour accomplir le devoir de mémoire et ne pas oublier le sacrifice de leurs aînés.

Mais les anciens combattants ont vieilli et leurs rangs s'éclaircissent. Alors, le moment est venu pour les nouvelles générations et la jeunesse d'assurer la relève, de se prendre en main pour perpétuer le souvenir et assurer le devoir de mémoire.

Les anciens combattants comptent sur vous.

Jean Valette
Officier de la Légion d'honneur
Président de la FNACA

Tricastins "Morts pour la France"

Mort pour la France est une mention honorifique posthume ajoutée à l'état civil d'une personne afin de reconnaître son sacrifice au service de la France

ALIX Abel (1920), ALIX Albert (1914), ALIX Julien (1915), ARNAUD Louis (1917), ARNAUD Paul (1915), ARNOUX Siméon, AUBERT Gustave, BARNOUIN Auguste (1918), BEDOUIN Gaston, BERAUD Henri (1919), BERAUD Pierre (1916), BERGET Marien (1920), BERTHET Antonin (1917), BEUSSE Jean (1918), BEYSSON Jean (1916), BLACHIER Henri (1914), BLANC Jules (1915), BONFILS Florian (1915), BRONDEL Léon (1914), CAVARD Marius (1915), CERVERA Sébastien (1915), CHABERT Marius (1918), CHANDELIER Marius (1916), CHAMPEAU Abel (1918), CHARPENTIER Fernand (1916), CHARRIERE Louis (1914), CHIROL Jean (1915), CORNILLAC Jean (1917), DAUDEL Raymond, DEPOIX Moïse (1914), DEYVAN Auguste (1917), DIFFONTY Octave (1914), DORMÉS Adrien (1917), DUBOURG Auguste (1914), DURAND Alfred (1915), ELLIEU Victor (1914), EMERY Joseph (1916), ESTRAN Marius (1918), FAUCON Henri (1914), FONTANILLE Aristide (1914), FOUGERE Albert (1918), GANICHO Marius (1914), GIMIÈS Emile (1918), GRIMAUD Clément (1916), GUILLAUME Joseph (1917), HUGUES Gabriel (1915), KAEFFER Paul (1916), LAUZIER Henri (1918), LIOTARD Félicien (1915), MAGNIER Paul (1915), MANCELON Eugène (1915), MARCEL Ernest (1918), MARTIN-AUNE Henri (1918), MAUCUER Eugène, MAZELLIER Albert (1918), MAZUR Marcel (1914), MUSICIEN Charles (1915), MUTTIN André (1915), PAGES Martial, PARNON Zoël (1915), PEILLARD Joseph (1918), PEYSSON Marcel (1918), PIVET Martin (1919), POULIN Louis (1915), PROT Lucien (1915), RACAMOND Auguste (1915), RACAMOND Louis (1917), REYNAUD Joseph, RICHARD Paul (1916), RICOU Hippolyte (1916), RICOU Paul (1914), RIVIER Isidore (1916), ROLL Marius (1917), ROUX Marius (1920), ROUX Louis (1915), SALARD Frédéric (1918), SAVEL Louis (1915), SAVIER Aimé (1914), SICOIT Séraphin (1918), SUAU Louis (1916), TACUSSEL Fernand (1915), TACUSSEL Louis (1917), TAILLEU Justin (1915), TERRAS Marius (1917), TERRAS Paul (1917), VALLAT Alexis (1916), VALOPIN Félix (1918), VINCENT Emile (1915), VINCENT Fernand (1918), BARJOL Augustin (1944), BERANGER Marius* (1944), CLEMENT Pierre (1940), DAUDEL Hippolyte* (1944), DIFFONTY Henri (1944), GASPARD Marc* (1941), CHEVILLON Marius (1940), RIBOT Alfred* (1942), PARINAUD Pierre (1945).*

* Tricastins Morts de faits de guerre sans mention

CITOYENNETÉ

La citoyenneté est fragile : il faut la préserver car elle conditionne notre liberté.

NAISSANCE DE LA CITOYENNETÉ FRANÇAISE

La notion de citoyenneté trouve son origine dans l'antiquité. Son étymologie vient du mot latin *civis* (citoyen) mais la qualité de citoyen est une invention des cités grecques antiques. C'est sous la Révolution française de 1789 que naît la citoyenneté au sens actuel.

La Révolution française de 1789 met fin à la monarchie absolue, au système des ordres et aux inégalités juridiques. La souveraineté jusque-là détenue par le roi est transférée à la nation. Les Français passent du statut de sujet à celui de citoyen.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Proclamée le 26 août 1789, elle donne des droits aux Français et pose des principes philosophiques fondamentaux (Liberté, égalité, propriété, sûreté, etc.) qui ont une vocation universelle et vont inspirer les constitutions de nombreuses démocraties en Europe et dans le monde.

La devise de la République française *Liberté, égalité, fraternité* orne les bâtiments publics. Choisie en 1848 sous la II^e République, elle s'inspire des principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

L'hymne La Marseillaise est un chant révolutionnaire reconnu chant national. Aujourd'hui encore, quand on le chante on dépasse ce qui nous divise et on se rappelle qu'on est tous Français.

Le drapeau. Le blanc, couleur du roi. Le bleu et le rouge, celles de la ville de Paris. L'alliance des trois était le symbole de l'alliance du roi et du peuple et reste celui d'une France unie.

La Marianne. Femme à bonnet phrygien, emblème de la liberté pour les révolutionnaires, incarne la République française et les valeurs de la devise.

La monnaie. Le franc, puis l'euro depuis le 1^{er} janvier 2002.

Jour d'anniversaire. 14 juillet (voir p. 29).

Le coq. Pendant l'Antiquité, on appelait les français "Gaulois". "Gallus" signifiait aussi "coq".

La citoyenneté, reflet des époques, est sujette à des débats quotidiens ; elle est en perpétuelle évolution.



LA LIBERTÉ se décline. Liberté de penser, liberté de conscience, d'opinion, d'expression, d'aller et venir, d'association, etc.

Garantie accordée à tous dans notre pays, elle impose également des responsabilités. C'est un droit qui n'est jamais acquis définitivement mais, au contraire, préservé par son utilisation régulière et respectueuse des autres.

L'ÉGALITÉ est inscrite dans notre Constitution actuelle. La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Être citoyen c'est être l'égal des autres citoyens, disposer des mêmes droits et assumer les mêmes devoirs.

LA FRATERNITÉ est une valeur qui signifie que l'on doit s'entraider, se respecter et respecter l'autre.

Ces valeurs sont essentielles car il n'y a pas de paix véritable et d'épanouissement de l'homme sans référence à elles. Défendues par beaucoup de nos concitoyens, notamment par le monde combattant, elles sont un des fondements de notre société.

Elargissement de la citoyenneté

Après la Seconde Guerre mondiale, la République a été rétablie ainsi que la citoyenneté française. Très vite, des voix se sont élevées pour que l'Europe ne revive plus des périodes de guerres et pour créer une Europe calme et en paix.

Citoyenneté européenne

Création - 9 mai 1950, Strasbourg, 27 pays

Drapeau - Fond bleu avec 12 étoiles

Hymne - L'hymne à la joie, final du 4^e et dernier mouvement de la 9^e symphonie de Ludwig Van Beethoven

Devise - *Vivre dans la diversité*

Monnaie - L'euro

Citoyenneté mondiale

Les organisations non gouvernementales (ONG) agissent sans relâche pour les Droits de l'homme partout dans le monde. Les associations sont à but non lucratif, d'intérêt public et ne relèvent ni d'un état ni d'une institution internationale.

La Marseillaise (25 avril 1792)



L'Histoire a fait de ce chant de guerre révolutionnaire un hymne national aux accents de liberté qui accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

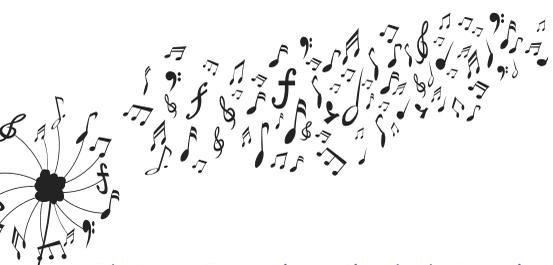
Chant patriotique de la Révolution française (1789-1799), les six premiers couplets ont été écrits en 1792 par Rouget de Lisle sous le titre de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*.

La Marseillaise a été choisie comme hymne national, la première fois par la Convention le 14 juillet 1795.

Après avoir été interdite sous l'Empire en 1804, elle fût remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830, puis sous la Troisième République.

Son caractère d'hymne national fut réaffirmé dans l'article 2 des constitutions de 1946 et de 1958.

Au cours de ses deux siècles d'existence, la Marseillaise a inspiré de nombreux morceaux, de l'opéra au jazz.



– Couplet n°1

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

– Refrain

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

– Couplet n°2

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

– Couplet n°3

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

– Couplet n°4

Tremblez, tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

– Couplet n°5

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
À regret s'armant contre nous. (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

– Couplet n°6

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

– Couplet n°7

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière,
Et la trace de leurs vertus, (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre,
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil,
De les venger ou de les suivre
Le septième couplet, dont l'auteur reste à ce jour inconnu, a été ajouté en 1792



Photo : 'La Convention Nationale' de François-Léon Sicard, créée en 1920, honore la Convention nationale, le 1^{er} gouvernement de la Révolution Française. Panthéon, Paris, 25 août 2018.

DEVOIR DE MÉMOIRE

Se souvenir du passé, comprendre notre Histoire et relayer les faits qui ont pu la marquer est plus qu'une nécessité; c'est un devoir de mémoire qui est de notre responsabilité collective et individuelle.

Page de droite :

Inauguration du monument aux morts de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux par le maire Auguste Roux le 2 septembre 1922.

Commémoration du 8 mai avec le conseil municipal des jeunes (CMJ) de Saint-Paul-Trois-Châteaux le 8 mai 2022.

Les cérémonies commémoratives

Les cérémonies commémoratives sont une expression du devoir de mémoire envers ceux qui ont mérité la reconnaissance de la Nation pour que des événements tragiques, sanglants ou douloureux ne se reproduisent pas. Les garder présents à l'esprit de tous contribue à les éviter.

Elles participent aussi à la cohésion de notre société pour que jeunes et moins jeunes se sentent pleinement appartenir à la Nation, à une Histoire commune.

DÉROULEMENT

Organisées par les municipalités, elles s'inscrivent dans le cadre des journées nationales commémoratives. D'autres dates telles que le 14 juillet, fête nationale, donnent lieu à des cérémonies. Les événements de l'histoire locale peuvent aussi faire l'objet de commémorations tel que le 27 août, date de la libération de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Pierrelatte.

Elles se déroulent dans le respect des protocoles et du cérémonial militaire, en général devant le monument aux morts de la commune. Elles peuvent inclure la levée des couleurs, une remise de décorations, des discours, des chants ou musique, un dépôt de gerbes.



LES 11 JOURNÉES NATIONALES COMMÉMORATIVES

11 mars - Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.

19 mars - Journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et combats en Tunisie et au Maroc.

Dernier dimanche d'avril - Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.

8 mai - Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

2e dimanche de mai - Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.

27 mai - Journée nationale de la Résistance.

8 juin - Journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine.

18 juin - Journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

16 juillet (si dimanche ou le suivant) - Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France.

25 septembre - Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

11 novembre - Commémoration de l'Armistice de 1918 et hommage rendu à tous les Morts pour la France.

5 décembre - Journée nationale d'hommage aux Morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

HAUTS LIEUX DE MÉMOIRES

Lieux de recueillement où sont organisées des cérémonies commémoratives.

- ▶ **Nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette** ; Pas-de-Calais.
- ▶ **Nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes** ; Meuse.
- ▶ **Ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof** ; Bas-Rhin.
- ▶ **Mémorial de Mont-Valérien** ; Hauts-de-Seine.
- ▶ **Mémorial des Martyrs de la Déportation de l'île de la Cité** ; Paris.
- ▶ **Mémorial national de la prison de Montluc** ; Rhône.
- ▶ **Mémorial du débarquement allié de Provence au Mont-Faron** ; Var.
- ▶ **Mémorial des guerres en Indochine** ; Var.
- ▶ **Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie** ; Paris.
- ▶ **Monument aux Morts pour la France en opérations extérieures** ; Paris.

Source : www.defense.gouv.fr



ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Les associations d'anciens combattants jouent un rôle central dans la perpétuation de la mémoire des grands conflits qui ont fait notre Histoire nationale et de celles et ceux qui ont combattu pour la France.

Le rôle des associations d'anciens combattants est essentiel dans les commémorations patriotiques. Elles ont en général pour mission de réunir, de défendre les intérêts de leurs membres et de leurs familles, de perpétuer la mémoire et les traditions de l'unité, de promouvoir une action civique et patriotique. Certaines associations ont vocation à représenter l'ensemble des anciens combattants, d'autres ne représentent que les participants à certains conflits.



Associations à Saint-Paul-Trois-Châteaux

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)

04 75 96 67 72 / fnaca.tricastin@orange.fr
www.fnaca75.org

Anciens marins des portes de Provence

04 75 04 91 95 / jorgeclaude@orange.fr

Anciens combattants et victimes de Guerre

04 75 04 91 95 / aussel.pierre@outlook.fr

Médailleurs militaires

04 75 04 75 48 / guy.blain1@orange.fr

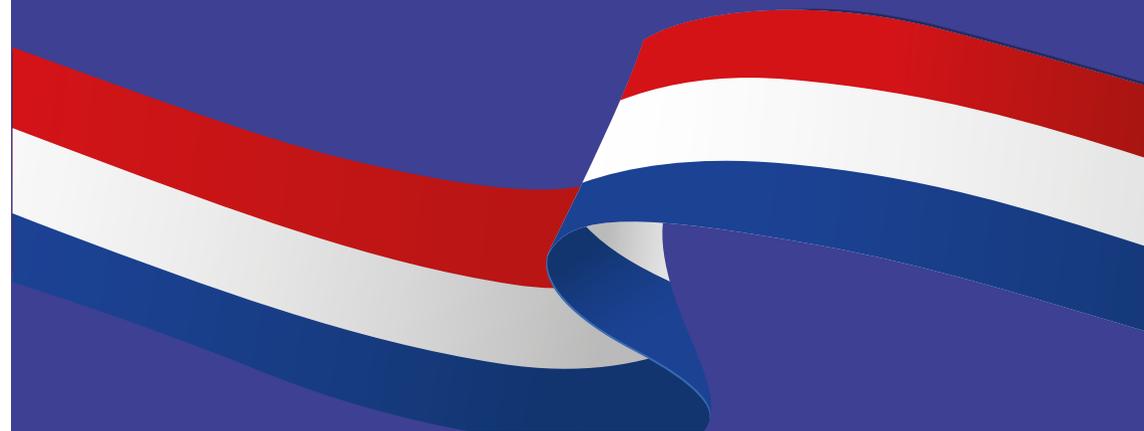
Missions

- Commémoration des journées patriotiques.
- Défense des droits des anciens combattants.
- Travail de mémoire en direction des jeunes générations et de la population.

Ci-dessus : levée des couleurs, fête de la Libération, 2016.

Ci-contre, de gauche à droite : Pierre Aussel, Président des Anciens Combattants, Claude Jorgen, Président des Anciens Marins, Jean Valette, Président de la FNACA, Guy Blain, Président des Médailleurs militaires.

DES JOURNÉES QUI FONT SENS



11 mars

Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

Attentats terroristes dans le monde (depuis 1970)

Depuis 2020, cette journée rend hommage aux victimes de tous les attentats terroristes commis sur notre territoire et à l'étranger depuis 1970. Elle marque aussi la reconnaissance envers celles et ceux qui se sont engagés face aux actes criminels commis par des terroristes pour fragiliser le pays et tenter d'y imposer des idées contraires aux valeurs de la République.

En 2027, le Musée-Mémorial du terrorisme ouvrira ses portes au Mont-Valérien à Suresnes pour retracer 50 ans d'histoire des attentats en France et dans le monde. Cet espace de souvenir et de recueillement sera aussi un lieu de culture, de pédagogie et de recherche pour contribuer à une meilleure compréhension des causes, des formes et des évolutions du terrorisme.

www.musee-memorial-terrorisme.fr

*Le Musée-mémorial
du terrorisme ouvrira
ses portes en 2027.*

La date du 11 mars choisie par l'Union européenne comme date de commémoration commune, fait référence à l'attentat djihadiste commis à la gare d'Atocha (Madrid) le **11 mars 2004**.

Une femme allume une bougie devant le théâtre Le Bataclan en hommage aux victimes de l'attentat terroriste du 13 novembre 2015 à Paris au Bataclan. Paris, 15 novembre 2015.



© Frédéric Legrand / COMEIO - Shutterstock

19 mars

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Guerre d'Algérie (1954 - 1962)

Guerre d'Algérie pour certains, guerre d'indépendance ou révolution algérienne pour d'autres, ce conflit armé de huit années a pris fin en 1962 en laissant derrière lui un bilan humain de plusieurs centaines de milliers de morts : de 150 à 200 000 Algériens partisans de l'indépendance, 25 000 militaires français, près de 3 000 pieds-noirs et plus de 35 000 harkis, les Algériens qui se sont battus aux côtés de l'armée française. Les conflits dans les anciennes colonies françaises ont laissé de douloureux souvenirs de chaque côté de la Méditerranée. Trois journées nationales commémorent aujourd'hui les victimes de ces conflits dans une perspective de mémoire apaisée, de respect, de solidarité et de rassemblement.

[...] que soient évoquées toutes les mémoires et que soient honorés toutes les victimes ainsi que tous ceux qui ont survécu et qui portent encore douloureusement le souvenir de cette guerre et de ces combats.[...]

Extrait du Journal officiel Sénat du 2 février 2017.

Le **19 mars 1962** est la date du cessez-le-feu entre la France et le Gouvernement provisoire de la République algérienne, faisant suite aux accords d'Évian qui marquent la fin officielle des combats et l'ouverture du processus d'indépendance de l'Algérie.

*Gauche : Pierre Aussel au centre.
10 mois en Tunisie,
14 mois en Algérie entre 1956 et 1958.*

*Droite : Cérémonie commémorative
sur la place du 19-Mars 1962 ;
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 19 mars 2019.*



© Archives municipales SP3C (AnSP, 105Fi46, fds Aussel)



© Service communication SP3C

Dernier dimanche d'avril

Journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes et héros de la Déportation

Seconde Guerre mondiale (1939 -1945)

Pendant la Seconde Guerre mondiale, différents sites nazis se sont déployés dans toute l'Europe : camps de concentration, camps de travaux forcés, camps de transit, camps de prisonniers de guerre et camps d'extermination. Les déportés persécutés par les nazis étaient des opposants politiques, des résistants, des francs-maçons, des syndicalistes, des témoins de Jéhovah qui refusaient de prêter serment d'obédience à Adolf Hitler, mais aussi des homosexuels et ceux qu'il considérait "racialement inférieurs". L'idéologie raciale nazie visait principalement les Juifs mais elle s'étendait aussi aux Tsiganes, aux Slaves et aux Noirs. Des millions de Juifs d'Europe ont été déportés vers des sites d'extermination, des ghettos ou des camps de transit. Environ 75 000 Juifs, dont près de 11 000 enfants, ont été déportés de France entre 1942 et 1944. Seulement 3 % ont été comptabilisés survivants à la Libération en 1945.

Tant que l'humanité entière, sans exception, n'aura pas subi une grande métamorphose, la guerre fera rage.

Journal d'Anne Frank (1947)

Chaque dernier dimanche d'avril est dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale. La date a été retenue en raison de sa proximité avec la **date anniversaire de la libération de la plupart des camps**, et parce qu'elle ne se confondait avec aucune autre célébration nationale ou religieuse existante.

*Momument aux morts,
Place de la tour-Neuve,
Saint-Paul-Trois-châteaux, 2008.*



8 mai

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Seconde Guerre mondiale (1939 -1945)

La Seconde Guerre mondiale a été un conflit planétaire de six ans en Europe, en Afrique et dans le Pacifique qui opposait les forces de l'Axe - Allemagne nazie, Italie fasciste, Japon - aux Alliés. Elle témoigne d'un degré supplémentaire dans la guerre totale (mobilisation de toutes les ressources, politiques, économiques et humaines) de par la volonté d'anéantissement de l'adversaire, qu'il soit militaire ou civil, doublée par la volonté politique d'exterminer spécifiquement certaines catégories de populations (Juifs, Tziganes, homosexuels, etc.) indépendamment de leur nationalité. La Seconde Guerre mondiale a été la guerre la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité coûtant la vie à 62 millions de civils et militaires.

*Le 8 mai marque
la date anniversaire
de la fin de la
Seconde Guerre
mondiale en
Europe occidentale*

La date du 8 mai célèbre la victoire des Alliés au lendemain de la capitulation de l'Allemagne nazie. Le **8 mai 1945**, à 15h, les cloches de toutes les églises de France ont sonné officiellement la fin de la guerre, la population a envahi les rues en chantant la Marseillaise et des chants patriotiques. Cette journée est fériée depuis 1981 et reconnue comme étant une fête nationale depuis 1982.

Gauche : une Française s'exclame à un voisin et à un soldat américain, "Tout Belfort est Libre", le 25 novembre 1944. Les forces américaines ont libéré une grande partie du nord-ouest de la France dans les derniers mois 1944.

Droite : place de la Tour Neuve, 8 mai 1993.



27 mai

Journée nationale de la Résistance

Seconde Guerre mondiale (1939 -1945)

Dans une France coupée en deux, dont une zone était occupée par les Allemands, la Résistance française a eu des motivations diverses au-delà des origines sociales et convictions politiques de chacun. Il s'agissait avant tout d'un refus de la défaite, de l'occupation, de l'idéologie nazie et du régime de Vichy, contraire aux valeurs de la République, qui collabore avec l'ennemi. De 1940 à 1944, la Résistance s'est organisée progressivement et les premiers réseaux se sont créés. Ces combattants résistants, appelés aussi des partisans, ont opéré clandestinement en liaison avec les Français libres à Londres et les Britanniques pour faire la guerre à l'occupant ou lui opposer une contre-propagande (renseignement, évasion, sabotage, liaison, protection, lutte armée, etc.). Dès 1942, la Résistance a pris de plus en plus d'ampleur jusqu'aux combats de la Libération.

Le **27 mai 1943** a été créé le Conseil National de la Résistance (CNR) pour fédérer et unifier les mouvements résistants. Leurs représentants furent regroupés pour coordonner l'action de la Résistance dans la perspective de la libération du territoire national et de la refondation de la République.

Gauche : un chef de la Résistance intérieure est félicité par le général de Lattre de Tassigny lors de la célébration de la libération de Montpellier, le 2 septembre 1944.

Droite : Gérard Bétancourt était intégré à la section logistique menée par Marius Pommier, un ancien de la Grande Guerre, qui faisait partie de la 8^e compagnie du maquis de l'Armée Secrète couvrant Tricastin et Haut Comtat. C'est ce que l'on appela le maquis de la Lance à partir de 1943. Ici, au maquis de la Lance, 1944.



8 juin

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

Guerre d'Indochine (1946-1954)

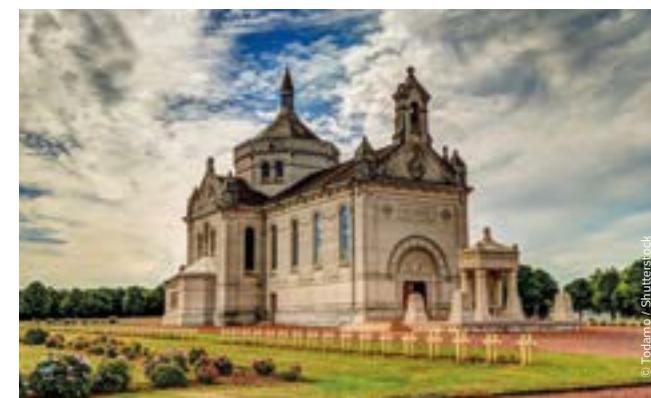
Premier conflit colonial de la France d'après-guerre, la guerre d'Indochine, également appelée "guerre d'indépendance d'Indochine" fait partie des affrontements majeurs de l'Histoire de France. Le régime colonial imposé par la France à plusieurs pays asiatiques est à l'origine de ce conflit qui a opposé l'Union Française au Vietminh, parti communiste vietnamien dirigé par Hô Chi Minh. En 1954, la défaite de la France à Dien Bien Phu et les accords de Genève mettent fin à l'Indochine et représentent la première étape de la décolonisation française. Ce conflit a fait 500 000 victimes et a coupé le Vietnam en deux nouveaux états qui ont continué à s'affronter.

*Près de 50 000 soldats sont
morts pour la France dans cette
guerre souvent oubliée*

La date du 8 juin correspond au transfert de la dépouille du Soldat Inconnu d'Indochine à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette dans le Pas-de-Calais, le **8 juin 1980**. Dans ce haut lieu de mémoire de la Première Guerre mondiale, il rejoint le corps du soldat inconnu de la guerre de 1939-1945.

*Après l'application du
cessez-le-feu, des enfants
et des soldats se recueillent
au cimetière.*

*Nécropole nationale de
Notre-Dame de Lorette,
cimetière de guerre et mémorial ;
Ablain-Saint-Nazaire, 2019.*



18 Juin

*Journée nationale commémorative
de l'Appel du général de Gaulle
à refuser la défaite et à poursuivre
le combat contre l'ennemi*

Seconde Guerre mondiale (1939 -1945)

Le 18 juin 1940, alors que la France est en guerre et que le maréchal Pétain tout juste nommé à la tête du gouvernement français négocie un armistice avec les Allemands, Charles de Gaulle, sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale et à la guerre, rejoint le premier ministre Winston Churchill à Londres. Celui-ci accepte de diffuser sur la célèbre radio britannique BBC son appel à résister contre les nazis. Le gouvernement de Vichy le condamne mais 60 000 hommes et femmes répondent à son appel et une résistance s'organise. Certains combattent dans des réseaux en France, d'autres volontaires et soldats rejoignent le Général pour se battre aux côtés des Alliés jusqu'à la Libération.

*"La défaite est-elle définitive ? Non !
La France n'est pas seule"*

Extrait de l'appel du 18 juin.



*Croix de Lorraine, emblème
de la France Libre.*

Par un décret du 10 mars 2006, le 18 juin devient une journée nationale commémorative en référence à **l'appel du 18 juin 1940** du général de Gaulle invitant les Français à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre le régime nazi au sein des Forces Françaises Libres.

*Le général Juin et
le général de Gaulle, 1943.*



© Auteur inconnu / ECPAD / Défense

14 juillet

Fête nationale

Révolution française (1789-1799)

Défilé militaire, feux d'artifice, bals des pompiers,... le 14 juillet est l'une des grandes fêtes populaires de France pour célébrer deux événements historiques. La prise de la Bastille, le **14 juillet 1789**, événement emblématique de la Révolution française avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon laquelle tous les citoyens sont désormais égaux. Et, un an plus tard, le **14 juillet 1790**, la date anniversaire de la prise de la Bastille pour laquelle l'Assemblée constituante décide d'organiser la fête de la Fédération, grande fête d'union nationale sur le modèle des fêtes civiques qui s'organisent spontanément dans les départements. Ce jour là, le roi Louis XVI promet qu'il appliquera la Constitution, texte qui définit les droits et les libertés des citoyens. Déclarée fête nationale en 1880, la date du 14 juillet marque la célébration de la République française. Elle est célébrée à Paris par un grand défilé militaire devant des centaines de milliers de spectateurs et téléspectateurs.

Liberté
Égalité
Fraternité

*Devise républicaine
apparue au cours de
la Révolution française.*

La date du 14 juillet marque l'adhésion de la République aux Droits de l'homme et le refus de tous les despotismes. Cette journée fériée est un des symboles de la France, avec La Marseillaise et le drapeau bleu-blanc-rouge.

Gauche : des soldats lors du défilé militaire annuel en l'honneur du 14 juillet, Paris, 2012.

Droite : drapeaux français, guirlande décorant une place de village un 14 juillet.



Dimanche 16 juillet

*Journée nationale à la mémoire
des victimes des crimes racistes
et antisémites de l'État français et
d'hommage aux Justes de France*

Seconde Guerre mondiale (1939 -1945)

Cette Journée nationale commémorative correspond au souhait de la Nation de voir reconnaître officiellement la responsabilité du régime de Vichy dans les persécutions et les crimes contre les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle rend hommage à tous ceux "qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide". Depuis leur entrée au Panthéon en janvier 2007, les Justes de France sont devenus une figure majeure de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale de par leurs actions en réaction à la persécution des Juifs en France,

*(...) bravant les risques encourus,
ils ont incarné l'honneur de la France,
les valeurs de justice, de tolérance
et d'humanité.*

*Inscription au Panthéon en hommage
aux Justes de France.*

*Depuis la Révolution française,
le Panthéon a pour vocation d'honorer
de grands personnages qui ont marqué
l'Histoire de France;
2020, Paris 5^e arrondissement.*

Cette journée correspond à la commémoration des rafles des **16 et 17 juillet 1942** à Paris dont la rafle du Vél' d'Hiv où plus de 8 000 personnes avaient été regroupées. Elle a lieu chaque année le dimanche 16 juillet si celui-ci tombe un dimanche, ou le dimanche d'après.



27 août

Fête de la Libération des villes de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Pierrelatte

Seconde Guerre mondiale (1939 -1945)

" [...] Et arrive enfin le matin du dimanche **27 août 1944**, ce que l'on attendait sans y croire arrive : les Américains sont là. Après les trois éclaireurs américains avec leur jeep qui s'arrêtent devant le garage Cnaud, c'est l'euphorie générale. Tout le monde sort des maisons en agitant des drapeaux tricolores. La nouvelle se répand. On va prévenir les quartiers éloignés, les parents, les amis, à Clansayes, à la Rouvière. Tous les Tricastins viennent voir leurs libérateurs. Au fil de la matinée, arrivent aussi les tanks, les jeeps, les camions et les troupes à pied. Puis arrive un char Sherman pris en photo par le fils du cafetier.[...]"

Extrait du discours de Jean Valette prononcé le 27 août 2016 lors du 72^e anniversaire de la libération de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Rock of the Marne

Devise de la 3^e DIA.

Régulièrement, à l'occasion de cette journée commémorative, des représentants de la 3^e division d'infanterie américaine rejoignent Saint-Paul-Trois-Châteaux. Par leur présence, ils nous rappellent le sacrifice des soldats américains de la 3^e DIA pour leur pays et pour la France à l'occasion des deux grandes guerres mondiales.

Char Sherman américain, place Notre Dame, à proximité du garage Cnaud le 27 août 1944, jour de la Libération de Saint-Paul.

Commémoration du 27 août 2009, au centre Jean-Michel Catelinois aux côtés de la capitaine Monika Stoy, représentante américaine de la 3^e DIA.



25 septembre

Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

Guerre d'Algérie (1954 - 1962)

Au début de la guerre, l'Algérie est une colonie occupée et dirigée par la France. Les Algériens sont alors divisés entre ceux qui veulent l'indépendance et les Harkis qui combattent avec l'Armée française. Les Algériens n'ont d'autre possibilité que de choisir un camp. Pour limiter le soutien des populations au Front de Libération National (FLN), l'armée française va promouvoir dans les campagnes des groupes d'autodéfense, s'appuyer sur des réseaux qui par tradition servent l'armée et organiser la présence de combattants algériens dans chaque corps d'armée. À la fin de la guerre quand l'Algérie devient indépendante, 80 000 harkis fuient en France avec leur famille dans des conditions difficiles. Ceux qui restent en Algérie, contraints car abandonnés par le gouvernement français, sont vus comme des traîtres à la nation. Entre 35 000 et 75 000 d'entre eux sont assassinés dans les mois qui suivent les accords d'Evian.



■ Chaque année depuis 2003, la France rend un hommage solennel aux anciens harkis et aux membres des formations supplétives ou assimilées en reconnaissance de leurs sacrifices au service de la France pendant la guerre d'Algérie.

*Groupe de harkis équipés de fusils
de chasse de calibre de 12 mm.
Au premier plan, l'un d'eux arbore la Médaille
militaire ainsi que la croix du combattant.*



Illustration © Suns07buterfly / Shutterstock

© Descamps / ECPAD / Défense

11 novembre

Commémoration de la Victoire et de la Paix et hommage à tous les Morts pour la France

Première Guerre mondiale ou "Grande guerre" (1914-1918)

Alors que le contexte politique est très tendu dans les Balkans, les peuples slaves soutenus par la Russie s'opposent à la domination austro-hongroise. Vienne adresse un ultimatum à la Serbie, puis lui déclare la guerre le 28 juillet 1914. Le jeu des alliances entre grandes puissances plonge l'Europe et d'autres zones géographiques du monde dans la guerre. Les affrontements se sont enlisés jusqu'à la chute du gouvernement russe qui a permis au mouvement révolutionnaire de signer un accord de paix avec les puissances centrales. **L'armistice du 11 novembre** met fin au conflit. Cette guerre est une des plus mortelles de l'Histoire dont le bilan humain s'élève à plus de neuf millions de combattants et sept millions de civils. Avec la fin d'empires et l'accès de plusieurs nations à l'indépendance, cette guerre s'est traduite par des changements politiques majeurs et a redessiné les frontières de l'Europe.

*Depuis 2012,
cette journée est
également un hommage
à tous les Morts pour
la France d'hier et
d'aujourd'hui*

Le 11 novembre est la première journée nationale commémorative instaurée en France par la loi du 24 octobre 1922. Elle rend hommage aux victimes civiles et militaires de la Première Guerre mondiale.

*Gauche : cérémonie du 11 novembre,
place de la Tour Neuve, Saint-Paul-Trois-Châteaux,
11 novembre 1975.*

*Droite : cérémonie du 11 novembre avec le conseil
municipal des jeunes, place de la Tour Neuve,
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 2021.*



5 décembre

*Journée nationale d'hommage
aux morts pour la France
pendant la guerre d'Algérie
et les combats du Maroc
et de la Tunisie*

Guerres de décolonisation

Depuis 2003, la France consacre la journée du 5 décembre à ceux qui sont morts pour la France dans ces guerres de décolonisation : les militaires de métier et les appelés du contingent, les Harkis et leurs familles, les disparus, ces hommes et ces femmes, civils et militaires, qui appartiennent à la mémoire de la Nation. Depuis 2003, chaque 5 décembre leur souvenir est honoré devant les monuments aux morts des villes et villages de France en présence des représentants de l'État. Cette journée est également un hommage à ceux qui en sont revenus, à ceux qui y ont souffert et à ceux qui en souffrent encore au travers des mémoires individuelles, familiales et associatives.



La date de cette journée correspond à l'inauguration, le **5 décembre 2002** sur le quai Branly, du monument national aux morts pour la France en Algérie, aujourd'hui Haut lieu de la mémoire nationale.

Monument national aux morts
pour la France en Algérie,
quai Branly à Paris.



Remerciements

Remerciements au service des Archives municipales et aux associations patriotiques de la Ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour leurs contributions.

Sources et pour en savoir plus

www.lumni.fr

www.defense.gouv.fr

www.vie-publique.fr

www.cheminsdememoire.gouv.fr

www.memorialdelashoah.org

www.ordredelaliberation.fr

www.musee-memorial-terrorisme.fr



www.ville-saintpaultroischateaux.fr

